

SCI KATTAGLAZ,
Le bourg, 63640 Charensat

Aménagement d'un camp de tourisme de 15 emplacements 3 étoiles à Charensat,
Puy de Dôme, au lieu dit Puy Montaly.

Demande de permis d'aménager

Pièce PA 15

NOTICE D'IMPACT

Etablie par : Jérôme Séné, Architecte d.p.l.g.

13 Place de l'Arsenal, 63400 CHAMALIERES
tel 0473373621, fax 0473374344, jfsene@aol.com

le 23 02 2015

PLAN DE LA NOTICE

A - Analyse de l'état actuel :

- 1/ Description de la zone concernée
- 2/ Description des zones environnantes
- 3/ Description de l'écosystème actuel
- 4/ Informations diverses

B - Analyse des effets sur l'environnement :

- 1/ Effets immédiats
- 2/ Risques pour le milieu naturel
- 3/ Risques sur le milieu socio-économique

C - Mesures envisagées pour compenser les conséquences du projet sur l'environnement :

- 1/ Propositions de mesures pour diminuer les éventuels impacts
- 2/ Synthèse de l'évaluation des impacts
- 3/ Conclusion

A - ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL

1/ Description de la zone concernée

Le terrain objet de la présente notice d'impact se trouve sur la Commune de Charensat, au lieu dit le Puy Montaly,

Il s'agit d'une propriété comprenant sur la même parcelle, une zone assez compacte géométriquement d'environ 6 hectares de bois, et un chemin d'accès bordé de haies bocagères.

Elle est située à environ 2 kilomètres du bourg sur la route RD 13, à proximité du hameau de la Gorce, et à 750 mètres à vol d'oiseau de l'Etang de Chancelade.

2/ Description des zones environnantes :

La commune de Charensat se trouve au Nord Ouest du Département du Puy de Dôme, en Combraille, à environ 17 km de Pontaumur et à 15 Km d'Auzances. Elle est traversée principalement par la RD 13 qui relie Giat à Pionsat.

Cette commune a une superficie de 46 Km².

Sa population est de 524 habitants, alors qu'elle avait 513 habitants en 2006, 665 en 1968 et 1600 habitants en 1901

La commune est composée d'un centre bourg et de 44 hameaux.

L'ensemble est un environnement rural de type bocage et boisements divers, à dominante agricole. L'élevage est l'activité principale.

3/ Description de l'écosystème actuel :

3-1 Contexte paysager et biologique

Paysage :

Le paysage est très harmonieux, dominant au loin l'Etang de Chancelade. Comme l'indique sa toponymie (Puy de Montaly), la parcelle est située en position supérieure de diverses prairies, marquant ainsi le paysage.

Les espèces trouvées dans ce massif sont celles des boisements de feuillus de la région. Il n'y a pas de résineux.

Le bois correspondant à l'emprise du projet doit être conservé dans sa masse, pour maintenir son rôle dans le paysage.

Géologie :

Le sol est de type granitoïdique avec décompositions locales.

Végétation

L'ensemble du terrain est couvert d'un boisement médiocre d'essences mélangées sans résineux, chêne, hêtre, noisetier et charme / charmille, et de broussailles de type divers.

Il est classé comme taillis. Toutefois il n'a pas été entretenu ni exploité depuis de nombreuses années.

Il se trouve à proximité la forêt communale de Charensat, d'une superficie de 178 hectares.

Animaux :

On trouve dans ce type de sous-bois divers animaux, insectes et petits rongeurs. Des oiseaux sont également à remarquer, mais sans grande particularité. Il n'y a pas d'espèces à protéger sur le site précis du projet.

Nuisances phoniques :

L'environnement proche ne comprends pas de secteur susceptible d'être sensible aux bruits. Le projet n'engendrera pas de bruits supplémentaires.

3-2 Contexte socio-économique

Population :

La population de Charensat s'est stabilisée légèrement au dessus de 500 habitants. Sa répartition en strates d'âges est typique du monde rural. On trouve également une maison de retraite de 45 lits, située au cœur du Bourg.

Commerces et activités :

La commune de Charensat, possède plusieurs commerces, boulangerie, boucherie, épicerie, ainsi qu'un bar.

On peut noter également la présence d'un médecin et de deux infirmières. Il y a également une agence postale.

Vie associative :

La commune comprends 16 associations, qui organisent de nombreuses manifestations au fil de l'année, avec deux fêtes principales qui drainent de nombreux participants.

4/ Informations diverses

La commune a engagé la réalisation d'une Carte Communale.

Le secteur d'implantation du camp de tourisme projeté est situé dans une UTN, dont le zonage correspondant est à destination d'hébergement touristique, pour une capacité de 50 à 60 personnes. Cette unité touristique nouvelle a été approuvée dans le SCOT en date du 10 Septembre 2010.

L'étang de Chancelade d'une superficie de 132 hectares est principalement à usage de pêche, avec plusieurs déclinaisons halieutiques. De plus un sentier pédagogique parcourt ses berges. Il apporte des informations ornithologiques. Il est complété par un arboretum consacré aux espèces locales.

L'étang de Chancelade est couvert par une ZNIEFF de type 1 n° 830005509, qui ne concerne dans son emprise que la partie aquatique, sans déborder sur les berges. Des espèces à statut réglementé et protégées ont été définies, en particulier la loutre et le grand brochet, ainsi que le milan noir. Des canards (grèbe huppé, harle bièvre et râle d'eau) sont également protégés, comme sur l'ensemble du territoire français. Enfin deux végétaux aquatiques sont protégés, le littorella unifleur, et le flûteau nageant, ainsi qu'un papillon le Damier de la succise.

Toutes ces espèces ne concernent que l'écosystème aquatique, sauf le milan noir et le damier qui pourraient être amenés à se poser sur le terrain.

B - ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

1/ Effets immédiats

L'ensemble du terrain, classé comme taillis au sens du cadastre, est couvert de sujets feuillus, sauf le chemin qui traverse la parcelle, et une zone à l'entrée de la partie compacte de la parcelle qui était à usage de prélèvement d'empierrement lorsque la commune était propriétaire de celle-ci.

Le projet consiste à créer une voirie de desserte, sur l'emprise du chemin existant, et à aménager des emplacements pour implantation d'habitats légers de loisirs dans des clairières naturelles, en diminuant au maximum l'abattage des arbres. Sur la plupart des emplacements le simple débroussaillage suffira.

Ces travaux éventuels seront faits manuellement et au coup par coup pour préserver le couvert végétal.

L'effet sur les plantations existantes sera *très faible*.

Les travaux d'aménagement de voirie seront faits de façon simplifiée, tout en respectant les normes de classement des camps de tourisme. Ainsi les décaissements seront très légers et l'apport de matériau se fera en utilisant des matériaux locaux. Au final il n'y aura pas de modification majeure du fait de la nature de ces travaux de voirie.

La construction des bâtiments, salle d'animation, et ultérieurement Habitations Légères de Loisirs, sera faite avec un concept de madriers qui seront manuportés. On choisira un tracé d'accès aux travaux ne nécessitant pas l'abattage inutile d'arbres.

L'implantation des HLL sera faite sans terrassements et sans destruction de sujets de beau port. Il n'y aura donc *aucun impact* sur l'environnement boisé.

La réalisation du procédé d'assainissement et des réseaux sera conduite de façon similaire, dans le respect de la végétation. Les réseaux suivront au maximum le trajet des voiries. Le principe retenu est celui de microstations donc de surface réduite, et donc de *très faible* impact sur le boisement.

2/ Risques pour le milieu naturel

L'esprit du projet, respect des directives Nattitude et des prescriptions du SCOT, étant la ligne conductrice de l'opération, toute intervention risquant de porter atteinte au milieu naturel sera menée avec mesure et respect.

Ainsi le milieu végétal ne sera pas réellement modifié.

Nous allons examiner toutefois les possibilités d'impact sur le milieu naturel :

2 -1 Risques liés à la fréquentation

Il s'agit de créer un camp de tourisme de 15 emplacements, soit au maximum de 60 personnes. L'établissement devant être clôturé, il n'y aura pas d'accès aux parcelles voisines. Il faut également se rappeler que le terrain a une superficie de plus de 6 hectares; chaque vacancier aura 1000 m² d'espace pour lui ! Les dégradations sur le milieu naturel seront très faibles, eu égard au fait que la fréquentation maximale n'aura lieu que 2 à 3 mois par an.

L'accès sur le RD 13 offre une bonne visibilité, tout a fait compatible avec le nombre de véhicules envisagé. Une signalisation de respect de priorité sera implantée.

La fréquentation apportera par ailleurs une population supplémentaire épisodique au bourg de Charensat qui n'est situé qu'à 2 kilomètres de marche à pied, avec un impact favorable sur les commerces et une possibilité d'intégration aux fêtes et activités locales.

2-2 Risques liés aux effluents et déchets

Les eaux pluviales ne seront pas collectées donc non concentrées. Il n'y aura donc *aucun impact* sur le milieu naturel

Les eaux usées seront par contre recueillies et traitées par un procédé d'assainissement non collectif, conforme aux normes en vigueur. Un principe de microstation permettra d'avoir une emprise moindre sur la végétation, et de contrôler la parfaite conformité et la qualité des effluents rejetés au milieu naturel.

Il n'y aura donc *aucun impact* sur le milieu naturel

Enfin les déchets feront l'objet d'un tri sélectif, et seront pris en charge par le service communal de collecte des déchets non dangereux. Tous les autres déchets piles, médicaments, etc, seront pris en charge par le gérant du camp de tourisme, pour élimination dans les filières prévues à cet effet.

Il n'y aura donc *aucun impact* sur le milieu naturel

2-3 Risques sur la faune et la flore

Risques sur la faune :

Comme exposé ci-dessus, il n'y a pas d'espèces protégées sur le terrain. Les espèces ordinaires tant insectes, que petits rongeurs ou oiseaux, endémiques de ce type de biotope, ne seront que très partiellement dérangées par l'aménagement projeté. L'environnement général proche est dans un état totalement naturel, ce qui fait que pendant les travaux quelques sujets seront à même de se déplacer vers des boisements similaires à proximité, et réintégreront les lieux après travaux.

Comme il n'y aura pas de pollution biologique, leurs conditions de vie ne seront pas affectées à terme. Il n'y aura qu'un *très faible impact* sur la faune.

Risques sur la flore :

Comme exposé ci-dessus les essences protégées ne sont qu'en périphérie stricte de l'Etang de Chancelade, voire même en surface du plan d'eau. Les plantes rampantes du site ou les buissons seront conservés au maximum lors des travaux.

Ces espèces endémiques se reproduiront rapidement pour reconquérir les espaces qui auront été endommagés lors des travaux. Seuls les quelques arbres abattus par nécessité impérieuse ne seront pas compensés à l'identique. Des plantations d'arbustes de type noisetier, framboisier sauvage seront entreprises pour compenser ces sujets.

Il n'y aura donc qu'un *impact très faible* sur la flore.

3/ Risques sur le milieu socio-économique

La présence d'une population de 50 à 60 touristes à terme, de plusieurs nationalités et de milieux socioculturels différents ne peut apporter que des bienfaits dans une petite commune rurale comme celle de Charensat. Néanmoins on peut évoquer quelques risques :

Risques sur le coté social :

Un effort d'intégration de la part des touristes devra être encouragé, comme un effort d'adaptation des autochtones aux vacanciers. La participation à des fêtes locales, l'achat de produits aux commerçants permettra d'améliorer cette insertion.

La population concernée ne sera jamais envahissante par rapport aux habitants du bourg.

D'un autre coté, les associations et commerçants pourront faire un effort pour adapter leur offre aux vacanciers, tout en gardant leur spécificités locales.

Il n'y a pas de risque d'impact négatif en ce domaine.

Risques sur le coté économique :

Une clientèle de 50 à 60 touristes apportera un flux économique non négligeable sur les commerces et services de Charensat. La seule difficulté est la gestion des périodes de congés des opérateurs locaux : il ne faudrait pas que les touristes aillent faire leurs courses ailleurs, voire ne puissent pas s'approvisionner, ce qui pourrait entraîner un réflexe malheureux d'apporter leur épicerie de leur domicile.

Il y a un risque d'inadéquation de l'offre et de la demande en période estivale, ce qui pourrait produire un effet négatif.

Il y a un risque *d'impact très faible* sur le milieu socio-économique

C - MESURES ENVISAGEES POUR COMPENSER LES CONSEQUENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1/ Propositions de mesures pour diminuer les éventuels impacts

L'exposé ci-dessus a montré qu'il y avait des risques d'impacts du projet sur les domaines suivants :

Conséquences visuelles :

La silhouette paysagère sera inchangée ; les bâtiments seront presque invisibles depuis l'extérieur du site, car l'essentiel du couvert végétal sera inchangé.

Il n'y aura pas de mesures supplémentaires de protection à envisager.

Conséquences sur la faune et la flore :

Du fait du faible déboisement, les conséquences sur la faune et la flore sont très faibles. Les mesures décrites concernant la méthodologie des travaux suffiront pour réduire l'impact.

Conséquences sur la pollution :

Le système de traitement des eaux usées devra être contrôlé régulièrement, et remis en service avec efficacité par un intervenant compétent. Le procédé retenu permet de garantir un parfait fonctionnement.

Conséquences socio-économiques :

Des actions de sensibilisation devront être engagées auprès des acteurs locaux pour accueillir au mieux les vacanciers, et réciproquement.

2/ Synthèse de l'évaluation des impacts

	IMPACT
sur le paysage	très faible
sur la faune et la flore	très faible
sur les effluents et déchets	très faible
sur l'environnement humain	très faible

3/ Conclusion

Les mesures édictées ci-dessus devraient être suffisantes

- pour **assurer un impact très faible** de l'opération sur son environnement.



Projet de réalisation d'un Camp de tourisme 3 étoiles

REALISATION d'un Camp de Tourisme (3*)
Le bourg, 63640 CHARENSAT

Réf. AFFAIRE: 14.25 SD KATTAGLAZ

PA1

1/25000eme 25.02.2015

Plan de situation

Jerome SENE architecte DPLG 13, place de l'arsenal 63400 CHAMALIERES
Tel. 04.73.37.36.21 Fax. 04.73.35.43.44



REALISATION d'un Camp de Tourisme (3*)
Le bourg, 63640 CHARENSAT

Réf. AFFAIRE: 14.25 SCI KATTAGLAZ

1/2500eme 25.02.2015

Jerome SENE architecte DPLG 13, place de l'arsenal 63400 CHAMALIERES
Tel. 04.73.37.36.21 Fax. 04.73.35.43.44

Photographie aérienne



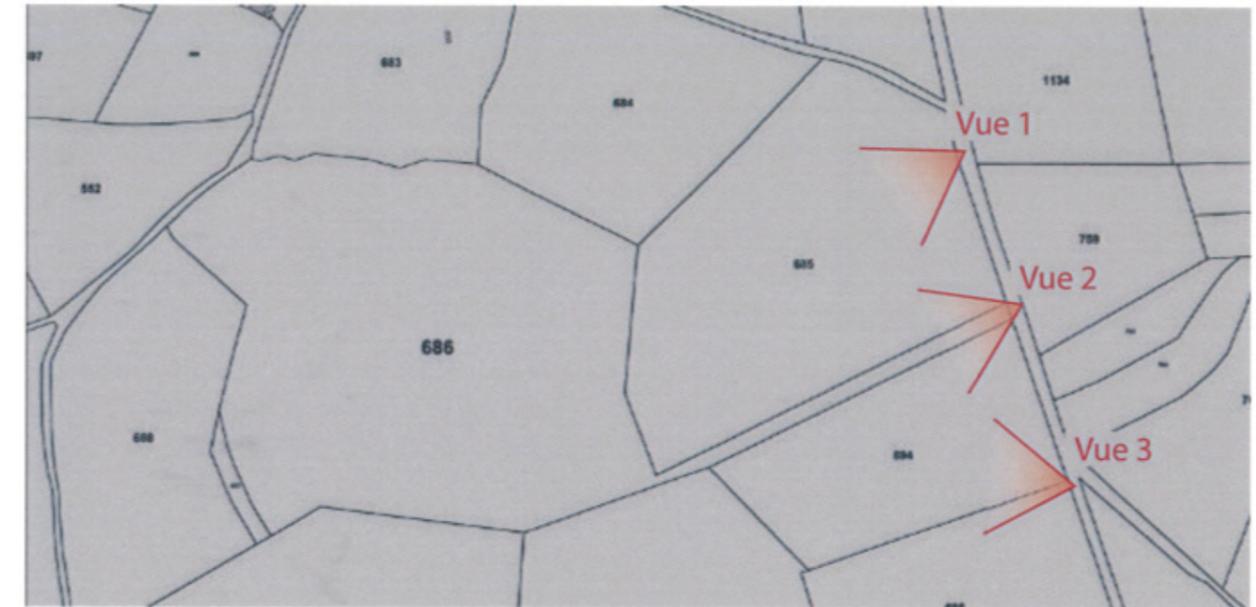
Vue 1 - 14 Octobre 2014



Vue 2 - 14 Octobre 2014

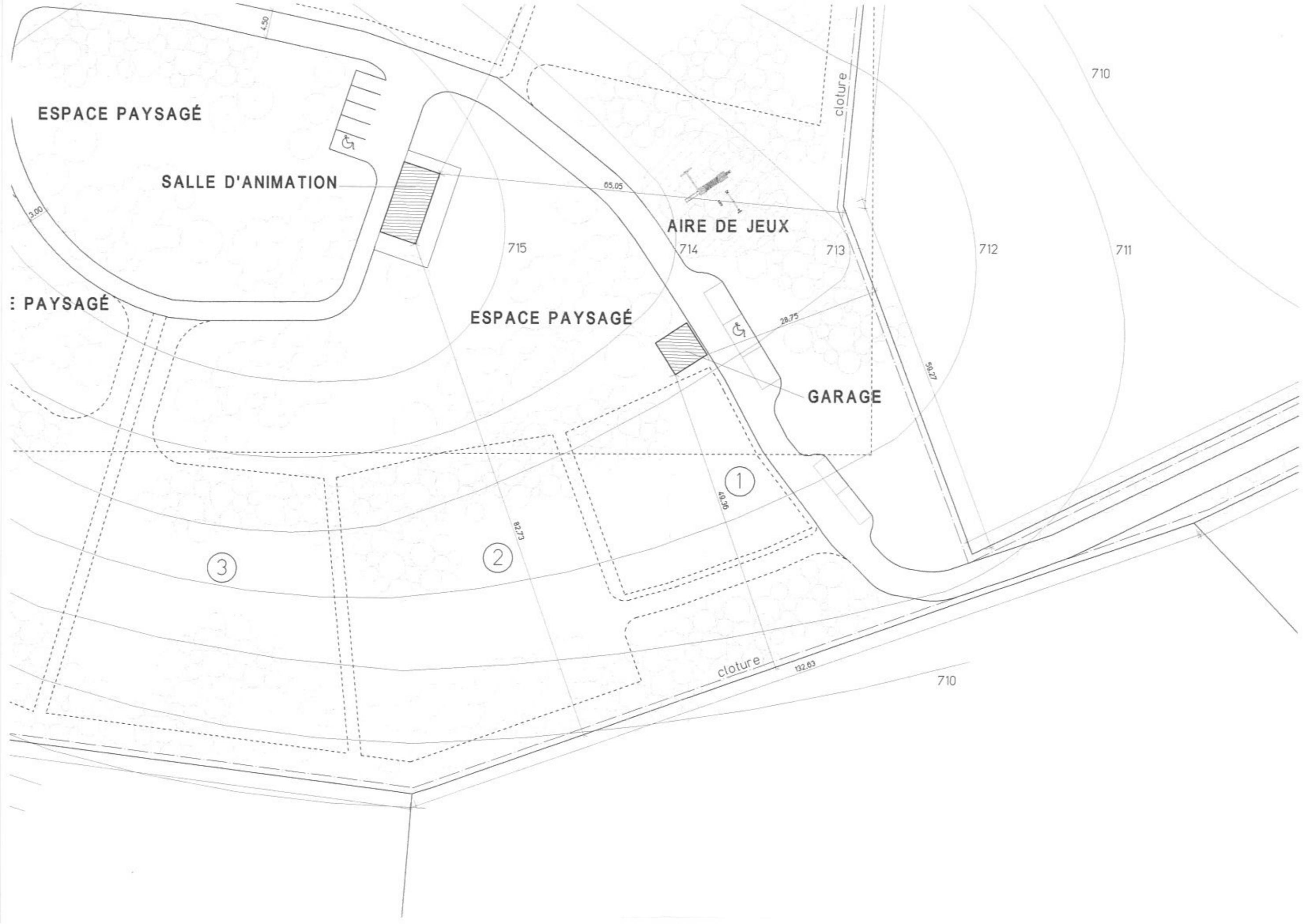


Vue 3 - 14 Octobre 2014



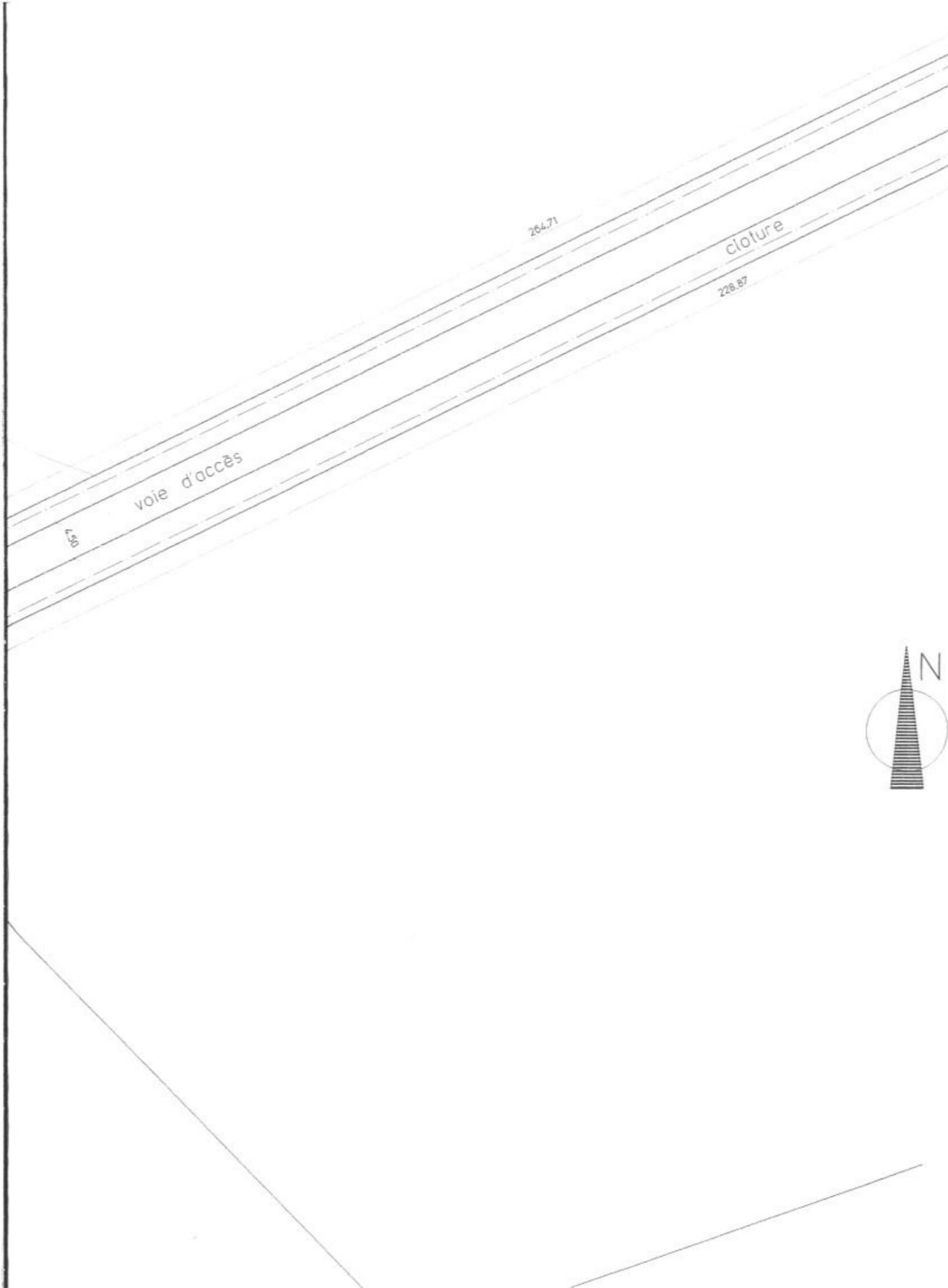
Parcelle 686 Section E - Plan de repérage

REALISATION d'un Camp de Tourisme (3*) Le bourg, 63640 CHARENTAIS	
Réf. AFFAIRE: 14.25 SCI KATTAGLAZ	
V/25000eme 25.02.2015 Jerome SENE architecte DPLG 13, place de l'arsenal 63400 CHAMALIERES Tel. 04.73.37.36.21 Fax. 04.73.35.43.44	Photographies









4

AFFAIRE

DOSSIE
PA4

DEPARTEMENT du PUY de DOME
COMMUNE de CHARENSAT

PROJET de REALISATION d'un Camp de Tourisme 3 Etoiles
Charensat

PLAN DE COMPOSITION d'ENSEMBLE du PROJET

MAITRE d'OUVRAGE

Echelle
1/500e

SCI KATTAGLAZ
Le Bourg
63640 CHARENSAT

ARCHITECTE

Ref.AFFA
14.25

Jérôme SENE Architecte DPLG
13, place de l'Arsenal
63400 CHAMALIERES
tel. 04.73.37.36.21 fax. 04.73.37.43.44

DATE
25.02.201